



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
9 juillet 2024
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 1048/2021* ****

Communication soumise par : Q. A. A. (représenté par un conseil,
Daniel Carnestedt)

Victime(s) présumée(s) : Le requérant

État partie : Suède

Date de la requête : 10 janvier 2021 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de refoulement

Réuni le 19 avril 2024, le Comité, ayant été informé que le requérant s'était vu accorder un permis de séjour temporaire et qu'il ne risquait plus d'être expulsé, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 1048/2021.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-neuvième session (15 avril-10 mai 2024).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Todd Buchwald, Jorge Contesse, Claude Heller, Erdogan Iscan, Peter Vedel Kessing, Liu Huawen, Maeda Naoko, Ana Racu, Abderrazak Rouwane et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

